

CANADA



DUFFERIN.

[L. S.]

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Notre Fidèle et Bien-Aimé l'Honorable *George William Howlan*, de Notre Province de l'Île du Prince-Edouard, dans Notre Puissance du Canada.

SALUT :—

SACHEZ que, tant pour la confiance particulière que Nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance dans toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la Défense de Notre Puissance du Canada ; Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de Notre dite Puissance, et Nous vous commandons, dit honorable *George William Howlan*, que, mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyiez et comparassiez pour les fins susdites dans le Sénat de Notre dite Puissance, en tous les temps et en tous les lieux où Notre Parlement pourra être convoqué et tenu en Notre dite Puissance, et vous ne devez aucunement y manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin et Conseiller, le Très-Honorable SIR FREDERIC TEMPLE, COMTE DE DUFFERIN, Vicomte et Baron *Clandeboye* de *Clandeboye*, dans le Comté *Down*, dans la pairie du Royaume-Uni, Baron *Dufferin* et *Clandeboye*, de *Ballyleidy* et *Killeleagh*, dans le Comté *Down*, dans la Pairie d'Irlande, et Baronnet, Chevalier de Notre Très-Illustre Ordre de *Saint-Patrice*, et Chevalier Commandeur de Notre Très-Honorable Ordre du Bain Gouverneur-Général du Canada et Vice-Amiral du Canada. A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité d'OTTAWA, dans Notre Puissance du Canada, ce DIX-HUITIÈME jour d'Octobre, de l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-et-treize, et de Notre Règne, la trente-septième.

Par Ordre,

HENRY E. STEELE,

Greffier de la Couronne en Chancellerie,

Canada.

L'honorable M. *Howlan* s'est approché de la table et a prêté et souscrit le serment prescrit par la loi, devant *Robert LeMoine*, écr., commissaire nommé à cet effet, et il a pris son siège en conséquence.

L'honorable Président a informé la Chambre que le Greffier du Sénat avait déposé sur la table le certificat du commissaire énonçant que l'honorable *George William Howlan*, un des membres du Sénat, a fait et souscrit la déclaration de qualification prescrite par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867.

L'honorable M. *Campbell* a présenté au Sénat un Bill intitulé : " Acte concernant les chemins de fer."

Le dit bill a été lu la première fois.

L'honorable Président a fait rapport du discours de Son Excellence prononcé du Trône, et le dit discours a été alors lu par le greffier.